



Conseil municipal

Mardi 27 janvier 2026

Sous la Présidence de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents :

Les conseillers municipaux :

Messieurs Aurélien Laurent, Franck Lorenzon, Sébastien Rusch, Dominique Goncalves

Madame Aurore Castagnet, 2ème Adjointe,

Madame Cécile Pierron, 3ème Adjointe

Madame Céline Tréjaut, 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le-Moing, Maire

Excusés :

Madame Emilie Sacrispeyre et Monsieur Arnaud Maubaret

Excusées et représentée :

Secrétaire de séance : Céline Tréjaut

Date de la convocation de la séance : le 20 janvier 2026

Début de la séance 19h30

Une réunion maire-adjointe s'est tenue le 18 décembre.

Sécurité, incivilités et incidents :

Suite aux vérifications du SDIS, les PEI de Jardinnet et Chamouneau présentent un débit insuffisant.

La Sogedo a été contactée puis relancée.

Fuite d'eau secteur Carbouey : Relance Sogedo en cours.

Rendez-vous de bilan effectué avec la gendarmerie.

Intrusion signalée à la chambre funéraire Turani par un vagabond.

Courrier adressé à un administré pour atteinte au mobilier communal : démontage des cendriers pour récupérer les mégots et fumer les restes. Aucun effet malgré le courrier et une remontrance verbale faite en direct, pris sur le fait.

Remplacement du drapeau suite au vol du drapeau européen.

Dépose du poteau téléphonique arraché secteur Pontalie.

Sécurisation de l'arrêt d'urgence de la salle des fêtes.

Contrôle APS (école, périscolaire, mairie) : récapitulatif réalisé et courrier envoyé, en attente de retour.

Batterie du défibrillateur hors service : une nouvelle batterie est en commande.

Questionnement du RPI concernant le contrôle des aires de jeux par l'APAVE.

Contrôle et traçabilité des aires de jeux réalisés par l'agent technique.

Entretien de la chaudière effectué.

Validation d'une formation incendie réalisée par APS – montant : 250 €, planifiée le 2 mars.

Formation premiers secours : besoin transmis au CNFPT.

Travaux et entretien communal :

Bâtiments communaux :

Le devis de la société Dubrana a été jugé trop élevé par l'expert. M. Dubrana s'est aligné sur les consignes de l'expert pour un montant de 720 €. Les travaux ont été réalisés : les plaques de plafond de la réserve de la salle des fêtes ont été remplacées.

Fuite des WC extérieurs à la turque : Vincent Cosson a évalué ces derniers : WC HS – Devis validé.

Problématique électrique à la salle des fêtes : remplacement du disjoncteur 60 ampères en lieu et place du 40 ampères. Le délesteur ne fonctionnait plus ; il a été commandé puis remplacé par Philippe Laporte. Depuis, aucun problème constaté.

Dégradation du trottoir : demande de devis à M. Condou, validée.

Figuier sur l'église : intervention impossible pour M. Dubrana. Pas de nouvelles de l'arboriste grimpeur. En attente de Monsieur Etcheverry et de l'élagueur Arborea. Demande également faite à la mairie de Barsac pour obtenir un contact d'artisan.

Mauvais fonctionnement des cloches signalé : intervention réalisée.

Logement 1 : Façade logement noircie : un devis de restauration sera demandé.

Logement 2 : Réponse à une demande du locataire concernant le plan de travail et la porte du cellier : réparations effectuées sur la porte après évaluation et intervention de l'agent technique.

Courrier de demande d'entretien de la végétation envoyé à son voisin, ainsi qu'un courrier au locataire pour lui indiquer que cette démarche a bien été effectuée, mais que la commune ne peut pas aller au-delà dans cette problématique privée.

Réparation du portail et de la pompe de relevage par installation d'une boîte de dérivation après évaluation de V. Cosson.

Logement 4 : Dossier de responsabilité civile concernant la targette du volet : reste une franchise de 200 €, qui sera prélevée sur la caution.

Voirie :

Travaux de rebouchage des trous sur la voirie communale réalisés.

Nettoyage des têtes de pont effectué sur la partie où les fossés ont été curés.
Des grilles ont été posées.

Devis pour panneau stationnement interdit les jours scolaires reçu et validé.

Fixation du poteau au Moulin du Bric.

Pont du Bédât :

Rendez-vous avec le sous-préfet afin d'obtenir une aide à la subvention pour le pont du Bédât. Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Germain-de-Grave.

Courriers et autorisations d'effectuer les travaux par les propriétaires mitoyens du pont.
Attestations de propriété des espaces de cours d'eau.

Devis faune et flore reçu pour le pont : 2 640 € TTC, à diviser par deux, soit 2 200 € HT.

Un devis de plateau à la place de l'olive sera demandé.

Environnement :

ANC :

Suite à la question posée en conseil municipal concernant le système d'assainissement des logements de N.C, le SPANC a répondu que l'installation n'était pas conforme aux normes. Les propriétaires disposent de 4 ans pour se mettre en conformité.

Le nombre d'occupants a été mis à jour.

Les explications concernant la facturation ont été données.

La légitimité des redevances facturées lors des contrôles d'assainissement a été interrogée, notamment en comparaison avec la situation antérieure où la Sogedo ne facturait pas ces interventions.

« Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif est une obligation réglementaire confiée aux communes dans le cadre du SPANC. Ce service étant un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), il doit être financé par les redevances des usagers concernés, sans recours à l'impôt communal. La facturation du contrôle correspond donc au coût réel de la prestation : déplacement, intervention sur site, analyse, rédaction du rapport et suivi administratif. La situation antérieure, où ces contrôles n'étaient pas facturés, ne relevait pas du même cadre réglementaire. »

A noter que le service n'a jamais été gratuit, car tout SPANC est soumis à redevance. À l'époque de la Sogedo, les usagers avaient l'impression que le service était gratuit car ils n'avaient pas été informés que cette redevance était prélevée sur la facture d'eau semestrielle et non facturée à la prestation. Cette pratique est d'ailleurs juridiquement contestable, la réglementation prévoyant une facturation au service rendu et non avant la réalisation du contrôle.

Dépôts sauvages :

Plainte déposée pour les dépôts sauvages à Sainte-Foy-la-Longue.

Rendez-vous avec l'adjutant Ducourneau : il aurait fallu prendre des photos pour permettre un constat. En l'absence de tout élément permettant l'ouverture d'une enquête, la plainte est abandonnée.

La conduite à tenir a été transmise aux riverains : il ne faut pas ramasser les sacs ni les déposer aux ordures ménagères sans signalement préalable à l'agent technique avec prise de photos.

Installation du brise-vue juste avant un coup de vent ayant emporté la clôture. Attestations réalisées pour les assurances des propriétaires.

Autorisation d'épandage donnée.

Courrier d'autorisation + arrêté pour réguler les ragondins sur le secteur Laroze, une subvention supplémentaire de 20 € sera versée à l'ACCA.

Vignoble abandonné :

Faute d'action du propriétaire, transmission du dossier pour relais à la DDTM et au GDON.

Espaces verts :

Devis retenu pour l'entretien du saule pleureur : élagueur proposé par Rémy, très bon travail réalisé.

Projet école retenu : création d'un couloir fleuri.

Evacuation de la haie du cimetière effectué et remise en état du terrain.

Entretien du matériel :

Réparation du Partner.

Entretien et réparations du tracteur Chambon.

Rachat d'un téléphone devenu obsolète pour la nouvelle carte SIM : tout est de nouveau fonctionnel.

Décrassage de la laveuse de la salle des fêtes.

Devis Agri 33 pour une balayeuse, validé.

Révision de la tondeuse à prévoir.

Personnel :

Évaluation des 4 agents réalisée.

Recensement 2026 :

Recensement en cours : bon démarrage de la déclaration en ligne : 68.7% réalisé.

Budget - Finances :

Délibération : autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget / autorisation de réalisation des travaux avant le vote du budget

Préparation CCID

Urbanisme et domaine communal :

La carte IGN n'est pas commandable : la commune de Saint-André-du-Bois est trop petite, carte non plastifiable et non mise à jour. Tentative de création d'un document en interne.

Signalement de fissures dans la maison d'un administré mais pas de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis 2023.

Validation de l'installation de la coiffeuse pour 3 mois sans frais : convention établie, à renouveler après évaluation et délibérations.

Demande d'organisation d'une visioconférence pour le syndicat Dropt Aval : proposition faite et réglementation transmise.

Information reçue concernant des travaux du SDEEG sur le secteur de Jeantieu

Vie scolaire et périscolaire :

Évaluation des dégradations effectuées par un enfant, en vue d'une indemnisation.

La situation est plus calme, mais des dégradations sur la pierre de taille à l'intérieur de l'école sont constatées, sans possibilité d'intervention.

Suite aux différentes réunions avec les enseignantes et l'inspectrice, il a été décidé de mettre en place un aménagement du temps scolaire.

Les démarches d'amélioration sont engagées. Les enseignantes se sont également fortement mobilisées.

Pas de fermeture de classe après argumentation, information Aquitanis et rendez-vous divers.

Rendez-vous à venir : 1ère semaine de février.

Convention de stage établie pour une élève de 4e du collège Sainte-Marie, qui viendra effectuer une semaine d'observation à l'école.

Divers travaux de maintenance effectués.

Élaboration d'une procédure dégradée en cas d'absence imprévue de Marjorie : réunion avec les agents d'animation prévue le 6 février pour validation et pour aborder d'autres points.

Intervention de Monsieur Labrèze pour des fuites de toiture à l'école

Travaux sur la toiture de l'école - Entretien des bâtiments scolaires : Colin Sheriffs indique que l'entretien relève de la compétence du RPI.

Après vérification, les statuts sont opposables, n'ayant pas été approuvés par arrêté préfectoral.

Colin Sheriffs accepte de réaliser uniquement les travaux de remplacement de tuiles, sous réserve d'une augmentation des dotations des communes.

Le conseil municipal décide de valider et réaliser ces travaux par la commune.

Dépôt du dossier de subvention DETR avant le 9 février.

Le budget RPI devra être travaillé préalablement avec l'adjointe aux finances communales.

Lors du prochain conseil syndical du RPI, nous demanderons la révision des statuts, afin que la commune conserve l'entretien structurel des bâtiments. En revanche, les aménagements incomberont au RPI.

Vie locale et sociale :

Mail envoyé aux aînés absents lors de la distribution des cadeaux : tout a été récupéré.

Rendez-vous pris avec Sud Gironde Mobilité pour un projet de covoiturage

Elections municipales 2026 :

Planification bureau de vote

CDC et Syndicats

Fin de la séance : 22H15

P. GUAGNI – LE MOING

C. TRÉJAUT

A. CASTAGNET

C. PIERRON

D. GONCALVES

A. LAURENT

F. LORENZON

A. MAUBARET

Excusé

S. RUSCH

E. SACRISPEYRE

Excusée

